



Fiche Info-Qualité

POLITIQUES ET PROCÉDURES ORGANISATIONNELLES

Politiques et procédures en place au CISSS MO

Il est de la responsabilité des employés de connaître les politiques qui régissent l'organisation du travail au CISSS Montérégie-Ouest. Ces politiques sont disponibles via l'[Intranet](#). Voici un résumé de certaines d'entre elles :

- **Politique encadrant le travail à distance/télétravail volontaire et procédure encadrant le télétravail volontaire**

Cette politique et cette procédure favorisent un traitement juste, équitable et uniforme du personnel en matière d'accès et d'application des modalités liées au télétravail. Elles informent des balises à respecter relativement à la pratique du télétravail, notamment en matière d'organisation du travail, de santé et sécurité et de confidentialité des données. Elles visent à maintenir, dans un contexte de télétravail, la qualité de prestation des soins et services offerts, tout en visant l'obtention de performance individuelle et globale adéquate, le bon fonctionnement des équipes ainsi que le transfert de

connaissances et de compétences.

- **Politique de déclaration et d'analyse des incidents et des accidents – Usagers/Procédure de déclaration et d'analyse des incidents (usagers et de gestion des événements sentinelles)**

Cette politique et cette procédure viennent soutenir les orientations du CISSS MO selon lesquelles la qualité et la sécurité des soins et des services sont une priorité à tous les niveaux de l'organisation. Elles visent à assurer l'application des meilleures pratiques de gouvernance et de gestion intégrée des risques dans l'ensemble de l'établissement et à respecter ses obligations légales et normatives en matière de prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux aux usagers.

- **Politique de sécurité des ressources informationnelles/guide des bonnes pratiques en sécurité des ressources informationnelles**

Elle assure le respect des obligations impactant la dimension technologique de la sécurité de l'information stipulée dans le cadre normatif du RSSS et prévient l'utilisation

inappropriée des technologies des ressources informationnelles.

- **Politique sur la gouvernance en immunisation**

Cette politique vise à mettre en place l'ensemble des conditions organisationnelles favorisant une pratique vaccinale de qualité, en accord avec les lois, les normes professionnelles ainsi que le Plan d'action régional (PAR) de la Montérégie. Elle vise également à soutenir le développement et le maintien des compétences en immunisation afin d'assurer à la population des services de vaccination sécuritaires et concordants avec les données probantes.

- **Procédure clinique – Pratique de base en prévention et contrôle des infections. Procédure administrative concernant l'adhésion à l'hygiène des mains, protection individuelle et précautions additionnelles**

Le CISSS MO reconnaît que l'hygiène des mains (HDM) est la mesure la plus importante pour la prévention des infections. L'HDM se veut une priorité organisationnelle pour la sécurité des usagers qui reçoivent des soins et services au





Fiche Info-Qualité

POLITIQUES ET PROCÉDURES ORGANISATIONNELLES

sein de notre établissement. L'adhésion aux bonnes pratiques à l'égard de l'HDM est considérée obligatoire et essentielle.

- **Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail**

Cette politique vise à renforcer une culture de prévention et de promotion de la santé et du bien-être des personnes au travail dans le respect de leur intégrité physique et psychologique et de la performance de l'organisation. Elle précise les orientations qui favorisent la santé organisationnelle via la prise en charge par les personnes et par le CISSS, des déterminants et des risques en matière de santé, sécurité et bien-être au travail.

- **Politique et procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les membres du personnel ou toutes autres personnes oeuvrant au CISSS MO**

Cette politique et procédure ont pour but de faciliter aux employés ou toutes autres personnes oeuvrant au CISSSMO la divulgation d'actes répréhensibles d'intérêt public et non d'intérêt personnel, d'en décrire la marche à suivre et de

prévoir le processus de traitement de la divulgation.

- **Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail**

Cette politique a pour but de définir et communiquer des moyens afin de promouvoir la civilité et le respect en milieu de travail, prévenir le harcèlement et la violence, et faire cesser toute situation susceptible d'en constituer.

- **Politique sur l'utilisation des médias sociaux**

Elle tend à établir des principes directeurs d'utilisation pour tous les utilisateurs de l'établissement. Le CISSS MO encourage l'utilisation convenable, respectueuse et raisonnable des médias sociaux. Il souhaite éviter des événements fâcheux susceptibles d'affecter ou de causer un préjudice à toute personne ciblée, incluant un usager ou un autre utilisateur de l'établissement. La politique vise également à prévenir la survenance de situations potentiellement préjudiciables à l'établissement.

- **Politique sur l'usage de l'alcool et des drogues en milieu de travail**

En cours de déploiement au CISSS MO. Le but de cette politique est de doter le CISSS MO d'une approche globale visant à promouvoir et maintenir un milieu de travail exempt d'alcool ou de drogues. La consommation d'alcool ou de drogues (incluant le cannabis) peut affecter la prestation de travail ou de service des personnes oeuvrant au sein de l'établissement et avoir des effets néfastes sur les usagers, les collègues, le public ainsi que sur la réputation de l'établissement.

- **Politique et procédure en prévention, gestion et intervention en matière de suicide**

La présente politique vise à s'assurer des soins et des services sécuritaires et de qualité qui répondent aux besoins des personnes à risque suicidaire. De plus, elle vise à informer le personnel, les médecins, les gestionnaires, les stagiaires, les résidents et les bénévoles de leur rôle et de leurs responsabilités à l'égard de la prévention du suicide. La politique prévoit aussi une coordination des actions des divers partenaires du territoire





Fiche Info-Qualité

POLITIQUES ET PROCÉDURES ORGANISATIONNELLES

en prévention du suicide et une mobilisation des partenaires intersectoriels en prévention du suicide.

- **Politique pour des environnements sans fumée**

Cette politique vise principalement à créer des environnements sans fumée dans le but de favoriser la santé de toutes les personnes fréquentant les installations du CISSS de la Montérégie-Ouest. Elle vise également à promouvoir le non-tabagisme et à favoriser l'abandon du tabagisme chez le personnel et les usagers.

Pour plus d'information :

Jocelyn Robert
Coordonnateur à la Santé publique

